

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 638

1^{er} juillet 2005

SOMMAIRE

ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg	30622	Fontaine-Garnier Holding S.A., Luxembourg	30596
Alenca S.A., Luxembourg	30595	GESILUX - Gestion d'Investissement Luxembourg- geois Holding S.A., Luxembourg	30611
Alenca S.A., Luxembourg	30595	GESILUX - Gestion d'Investissement Luxembourg- geois Holding S.A., Luxembourg	30611
Alov, S.à r.l., Luxembourg	30618	Gestion Premier Fund S.A., Luxembourg	30598
APAFEESTM, Association du Personnel Admi- nistratif Fonctionnaires & Employés d'Etat du Service de Santé au Travail Multisectoriel, A.s.b.l., Luxembourg	30605	Glacier Re Holdings, S.à r.l., Luxembourg	30604
Appleton International S.A., Luxembourg	30609	(De) Gourmang, S.à r.l., Contern	30595
Apsida Corporation S.A., Luxembourg	30612	Groupement de Désossage Européen S.A., Du- delange	30594
Aquila Risk Solutions, S.à r.l., Luxembourg	30605	IBCO Sicav, Senningerberg	30616
Arpegia Conseil S.A., Dudelange	30621	IBCO Sicav, Senningerberg	30616
Aura Holding S.A., Luxembourg	30623	Ilaz Investment S.A., Luxembourg	30624
AVIA International S.A. (Aviation Voyage Indus- trie Affaires International S.A.)	30608	Impigest S.A., Luxembourg	30609
Bernardo Cohen Assets, S.à r.l., Luxembourg	30600	Impigest S.A., Luxembourg	30609
Bureau Thierry Havelange B T H S.A., Steinfort	30596	Investnet International S.A., Luxembourg	30595
CAS Services S.A., Luxembourg	30618	IT Works S.A., Luxembourg	30617
Cello S.A., Luxembourg	30595	Joëlle H Coiffure, S.à r.l., Pommerloch	30604
CMS Management Services S.A., Luxembourg	30615	JPMP Siteco Holding (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg	30619
Coges European Holding S.A., Luxembourg	30578	LAR, Luxembourg Air Rescue, A.s.b.l.	30578
Crynolis, S.à r.l., Luxembourg	30596	Lactinvest S.A., Luxembourg	30624
Cullen S.A., Luxembourg	30621	Luxcellence, Sicav, Luxembourg	30596
Ed. Meyers & Cie, S.à r.l., Senningerberg	30600	Luxembourg Corporation Company S.A., Luxem- bourg	30611
Electro Development Systems S.A., Luxembourg- Kirchberg	30610	M.C.F. Participations S.A., Luxembourg	30624
Electro Development Systems S.A., Luxembourg- Kirchberg	30610	Marim S.A., Luxembourg	30620
Electro Development Systems S.A., Luxembourg- Kirchberg	30610	Medical Lux, S.à r.l., Luxembourg	30616
Electro Development Systems S.A., Luxembourg- Kirchberg	30610	Menes Finance S.A., Luxembourg	30623
Electro Development Systems S.A., Luxembourg- Kirchberg	30610	Mirta International S.A., Luxembourg	30609
ESOP (Lux), S.à r.l., Luxembourg	30597	Netto-Recycling S.A., Beidweiler	30599
Europe Tax-Free Shopping Luxembourg S.A., Lu- xembourg	30621	New African Frontiers S.A., Luxembourg	30612
(The) Fastnet House S.A., Luxembourg	30596	Nolan Holding S.A., Münsbach	30603
(The) Fastnet House S.A., Luxembourg	30599	Novolux-Trade, S.à r.l., Luxembourg	30609
Finances et Valeurs S.A.H., Luxembourg	30599	Peinture Paul Theis S.A., Steinfort	30605
		Perisound, S.à r.l., Luxembourg	30605
		Proud Eagle S.A., Luxembourg-Kirchberg	30620
		Rhyne, GmbH, Luxembourg	30600
		Rollinger Walfer S.A., Walferdange	30617
		Saint Moritz S.A.H., Luxembourg	30579

Schroeder & Associés S.A., Luxembourg	30616	Sweet & Soul, S.à r.l., Luxembourg	30604
SEB Fund Services S.A., Luxembourg	30604	T.C.G. Gestion S.A., Luxembourg	30619
SEB Invest Luxembourg S.A., Luxembourg	30600	Tartagal S.A., Luxembourg	30621
Second Euro Industrial Bourges, S.à r.l., Luxembourg	30620	Théâtre National du Luxembourg Productions, S.à r.l., Luxembourg	30612
Société Domaine de Bois le Roi S.A., Echternach	30601	Update Consulting S.A., Luxembourg	30603
Société du Roua S.A.H., Luxembourg	30622	Visfin S.A., Luxembourg	30620
Société Européenne d'Isolation S.A., Luxembourg	30622	Vitas Capital Life I S.C.A., Luxembourg	30579

LAR, LUXEMBOURG AIR RESCUE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

R. C. Luxembourg F 701.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2004

Ad 9. Approbation de changements des statuts

La composition du Conseil d'Administration est régie par l'article 15, paragraphe 2 des statuts de la LUXEMBOURG AIR RESCUE, A.s.b.l. qui s'énonce comme suit: «Le conseil d'administration sera composé de trois à neuf membres qui devront être des membres exécutifs de l'association.»

Or, depuis sa création, le niveau d'activités ne cesse de croître et par lui la complexité des affaires, ainsi que la responsabilité des membres du conseil d'administration. Dès lors, il serait opportun d'élargir les compétences du conseil d'administration.

Dès lors, le conseil d'administration propose aux membres exécutifs d'augmenter le nombre maximal d'administrateurs à onze membres. Le texte se verrait modifié comme suit: «Le conseil d'administration sera composé de trois à onze membres qui devront être des membres exécutifs de l'association.»

Sur base de l'article 16, paragraphe 1 des statuts de la LUXEMBOURG AIR RESCUE, A.s.b.l. la gestion de l'association est confiée au conseil d'administration, en précisant que «Le conseil d'administration a mandat d'effectuer tous les actes de gestion qui ne sont pas réservés par les statuts, par la loi, par une décision du conseil d'administration ou par une décision de l'assemblée générale à une autre personne, qu'elle soit un membre du conseil d'administration, un salarié ou un mandataire.»

Dans sa réunion du 30 octobre 2002 le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un règlement interne de gestion visant à garantir le bon fonctionnement de la LAR, A.s.b.l. selon les principes qu'elle s'est imposée et à servir de référentiel à tout audit interne ou externe.

A cet égard le Conseil d'administration a décidé de diffuser ce document aux membres du comité d'audit interne, afin qu'il leur serve de base dans l'exercice de leur mission.

En vue d'intégrer de manière formelle cet instrument de gestion dans les statuts de l'association, le président propose d'ajouter à l'article 16, paragraphe 1 susmentionné la phrase suivante:

«Pour garantir la gestion journalière de l'association en toute transparence le conseil d'administration élabore et tient à jour un règlement interne de gestion. Toute modification est soumise pour avis préalable consultatif au comité d'audit interne.»

L'assemblée approuve à l'unanimité ces modifications des statuts.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour le Conseil d'administration

Par mandat

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020909.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

COGES EUROPEAN HOLDING S.A., Société anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 68.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01652, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE (LUXEMBOURG)

Signature

(020924.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

SAINT MORITZ, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 71.681.

Par la présente, la société EURODOM S.A. dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège de la société SAINT MORITZ S.A.H. enregistrée au registre du commerce section B 71.681 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018160.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

VITAS CAPITAL LIFE I, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 106.418.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- Mr. David D. M. Flitterman, Investment Banker, born on October 19th, 1958 in Malaga, Spain, with professional address at Columela, 17, Madrid 28001, Spain;
represented by Mr. Jean-Paul Spang, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy;
- VITAS CAPITAL, a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
represented by Mr. Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of a proxy;
- NOQCA PARTNER, S.L., a company established under the laws of Spain, with Fiscal Identity Code B-84034925 and with its registered office at Paseo de la Castellana, 40 bis, 28046 Madrid, Spain;
represented by Mr. Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of a proxy;
- Dr. Eran Gazit, Financial Services Executive, born on March 5th, 1968, in Petach Tikva, with commercial address at Avenue de la Couronne 153, 1050, Brussels, Belgium;
represented by Mr. Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of a proxy;
- Mr. Idan Lavy, Investment Executive, born on June 28, 1967, in Haifa, Israel, with commercial address at avenue de la Couronne 153, 1050, Brussels, Belgium;
represented by Mr. Lionel Berthelet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy;
- Mr. Ehud Steigman, Fund Manager, born on January 29, 1959, in Haifa, Israel, with commercial address at avenue de la Couronne 153, 1050, Brussels, Belgium;
represented by Mr. Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of a proxy.

The above-mentioned proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company, which they declared organized among themselves:

Chapter I.- Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name

There is hereby established among VITAS CAPITAL, as unlimited partner (associé commandité) and the founding limited partner(s) (associé(s) commanditaire(s)) and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of VITAS CAPITAL LIFE I.

Art. 2. Registered office

The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the Manager.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that, in the view of the Manager, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition, either directly or indirectly through subsidiaries or affiliate companies, of life insurance policies and/or of the rights thereto from third parties and to exercise and/or to benefit from the rights of the policy owners thereunder, always remaining submitted to the provisions of the law on securitisation of 22 March 2004. Among others, the Company will be entitled to receive payments under the life insurance policies so acquired and may also re-sell such life insurance policies.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital

The issued capital of the Company is set at thirty-six thousand five hundred euro (EUR 36,500.-) divided into two hundred and twenty (220) class A shares (the «Class A Shares»), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and three thousand four hundred and thirty (3,430) class B shares (the «Class B Shares»), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

The holders of Class A Shares shall be referred to as the Class A Shareholders and the holders of Class B Shares shall be referred to as the Class B Shareholders.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Association, shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

The authorised capital of the Company is set at two million five hundred euro (EUR 2,500,000.-) divided into fifteen thousand seventy five (15,075) Class A Shares and two hundred and thirty-four thousand nine hundred and twenty-five (234,925) Class B Shares. Each authorised share of each class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

The Manager(s) is(are) authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Manager or by any person duly authorized and empowered by the Manager for this purpose.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of shares

The Class A Shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form. The Class B Shares will be in the form of registered shares only.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Own-

ership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Art. 7. Transfers of shares

In the Articles of Association, a «Transfer» and «to Transfer» means any transfer, sale, pledge hypothecation, encumbrance, assignment or other disposition in whole or in part of shares or interests or the proceeds thereof (whether voluntary, involuntary, by operation of law or otherwise).

7.1. Limitations on Transfer

7.1.1. Any Class A Shares may only be transferred subject to the provisions of Article 7.2.

7.1.2. Any Class B Shares may only be Transferred subject to the prior approval of the shareholders (i) voting with the quorum and majority rules set by the present Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment to the Articles of Association, (ii) the purported Transfer shall not result in more than five percent (5%) of the issued and outstanding shares of the Company being held by persons not qualifying as European Union and/or United States residents for tax purposes and (iii) determining, in case there remains more than one (1) Class B Shareholder after the Transfer, whether the new Class B Shareholder shall act as Manager of the Company.

7.2. Permitted Transfer of Class A Shares

7.2.1. Transfers among Class A Shareholders

Transfers among Class A Shareholders are free.

7.2.2. Transfers of Class A Shares to Third Parties

Transfers of any Class A Shares to a third party (the «Third Party») are not permitted unless provided the following conditions are satisfied:

(i) the purported Transfer is a Transfer of some or all of the Class A Shares held by the relevant Class A Shareholder (the «Offered Shares»);

(ii) the purported Transfer shall not result in more than five percent (5%) of the issued and outstanding shares of the Company being held by persons not qualifying as European Union and/or United States residents for tax purposes;

(iii) the relevant Class A Shareholder (the «Transferor») shall make an offer (the «Offer») to Transfer the Offered Shares to the other Class A Shareholders (the «Other Shareholders») by a written notice (the «Notice») mentioning the offered price to be paid in cash (the «Offered Price») for the Offered Shares;

(iv) the Other Shareholders have expressly rejected or have not accepted the Offer within a period of fifteen (15) business days starting as from the date of receipt of the Notice (the «Acceptance Period»);

(v) the Transfer of the Offered Shares shall be completed within a period of three (3) months starting as from the date of the express rejection (provided the express rejection has occurred within the Acceptance Period) of the Offer by the Other Shareholders or the end of the Acceptance Period, as applicable;

(vi) the Other Shareholders will have the right to tag along and also be bought out on the same terms and conditions as the Transferor pro rata to the number of shares held by such Other Shareholders in the Company, in accordance with the provisions of the following sub-paragraph;

(vii) the Third Party has made an offer (the «Tag Along Offer») to each Other Shareholder for the Transfer of the shares of the Company held by the Other Shareholders («Other Shareholders' Shares») to the Third Party on the same terms and conditions by a written notice (the «Tag Along Notice») mentioning the price (the «Tag Along Price»), which Tag Along Price shall also include the price for the Transfer of the Other Shareholder Shares.

The Tag Along Offer for each Other Shareholder shall be limited to a number of shares corresponding to the ratio that the total number of Class A Shares held by each such Other Shareholder divided by the total number of Class A Shares outstanding at the time of the Tag Along Notice bears to the total number of Offered Shares;

(viii) the Other Shareholders have expressly rejected or have not accepted the Tag Along Offer within a period of fifteen (15) business days starting as from the date of the Tag Along Notice.

7.2.3. Any Transfers of shares in violation of this Article 7 shall be void and unenforceable against the Company, and the shareholder(s) making such purported Transfer shall indemnify and hold the Company and other shareholders harmless from and against any federal, state or local income taxes, or transfer taxes, including without limitation, transfer gains taxes, arising as a result of, or caused directly or indirectly by, such purported Transfer. The giving of any consent to a Transfer in any one or more instances shall not limit or waive the need for such consent in any other or subsequent instances.

7.2.4. Any Transfer of shares will be registered in the Shareholders' Register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of Transfer entered into the Shareholders' Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' Register any Transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Increase and reduction of capital

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

However, if a contemplated capital increase or reduction would have as an effect that, as a result thereof, more than five percent (5%) of the issued and outstanding shares of the Company is held by persons not qualifying as European Union and/or United States residents for tax purposes, then such capital increase or reduction will have to be approved by a unanimous vote of the general meeting of the shareholders.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders, first of the same class, then to the other shareholders, in proportion to the part of the capital that those shareholders are holding. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager to do so.

If Class A Shares are issued to and subscribed for by third parties in accordance with the provisions of this article 8, which would result in a dilution of the existing Class A Shareholders, such existing Class A Shareholders shall be diluted non-uniformly among themselves in accordance with the provisions of agreements that may exist from time to time among the shareholders.

Art. 9. Acquisition of own shares

The Company may acquire its own Class A Shares, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III.- Manager(s), Supervisory Board

Art. 10. Management

The Company shall be managed by VITAS CAPITAL a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (the «Manager»), in its capacity as unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.

The Manager may be removed for cause and, if following such removal, there remains no other Manager, must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association. The Manager to be removed shall however have no veto right in his capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to his removal.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Manager

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager.

Art. 12. Management fees and expenses

The Manager may receive a management fee in respect of the carrying out of its management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Liability of the Manager

The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company that cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

Art. 14. Delegation of powers, Representation of the Company

The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Manager may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signatures of the Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest, Indemnity

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of its directors, managers, officers or employees, the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

The Company shall indemnify the Manager or any one or more of its directors, managers, officers or employees, the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection

with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Manager, or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or willful misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Dissolution, Incapacity of the manager

In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Supervisory Board

The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions. In the event of the total number of members of the Supervisory Board falls permanently below three, the Manager shall forthwith convene a general meeting of shareholders in order to fill such vacancies.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfillment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an independent auditor who shall be an independent public accountant («réviseur d'entreprises») who shall be affiliated with a reputable firm of auditors.

The independent auditor, if any, shall be elected by resolution of the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the first annual general meeting of the shareholders following his appointment and he will hold office until his successor is elected. He is re-eligible and he may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 18. Advisory powers of the Supervisory Board

In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine from time to time.

Art. 19. Meetings of the Supervisory Board

The Supervisory Board will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the «Secretary»).

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing another member of the Supervisory Board as his proxy.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 20. Minutes of meetings of the Supervisory Board

The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Supervisory Board.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 22. Annual General Meeting

The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Monday of April at 10:30 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 23. Other General Meetings

The Manager or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgment of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 24. Notice of General Meetings

Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 25. Attendance, Representation

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 26. Proceedings

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 27. Adjournment

The Manager may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Manager must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 28. Vote

An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast. Save as otherwise stated in the present Articles of Association, no resolution may be adopted without the consent of the Manager.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3) majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise stated in the present Articles of Association, no resolution may be adopted without the consent of the Manager.

Art. 29. Minutes

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Earnings**Art. 30. Financial year**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

Art. 31. Adoption of financial statements

The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 32. Appropriation of profits

From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits (the «Amount Available for Distribution») will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the holders of Class A Shares and Class B Shares, each share entitling to the same proportion in such distributions.

However, no distributions shall be made to any holder of Class A Shares and Class B Shares as long as Investors have not received cumulative distributions of any nature equal to or greater to the amount they invested originally plus a ten percent (10%) annual compound return thereon. For the purpose of this paragraph, «Investors» means any third party holder of debt securities as may be issued by the Company from time to time in the form of bonds or notes.

Subject to the conditions fixed by the Laws and provided that the foregoing provisions are not contravened, the Manager may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 33. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares and the holders of the Class B Shares in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 34. Applicable Law

All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in capital (one quarter of subscribed capital)	Number and class of shares
1) Dr. Eran Gazit, prenamed	EUR 700.-	EUR 175.-	70 Class A Shares
2) Mr. David Flitterman, prenamed	EUR 480.-	EUR 120.-	48 Class A Shares
3) Mr. Idan Lavy, prenamed	EUR 440.-	EUR 110.-	44 Class A Shares
4) Mr. Ehud Steigman, prenamed	EUR 440.-	EUR 110.-	44 Class A Shares
5) NOQCA PARTNER, S.L., prenamed.	EUR 140.-	EUR 35.-	14 Class A Shares
6) VITAS CAPITAL, prenamed	EUR 34,300.-	EUR 8,575.-	3,430 Class B Shares
Total	EUR 36,500.-	EUR 9,125.-	3,650

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2005.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2006.

Extraordinary General Meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006:

(a) Mr. Jean-Robert Bartolini, Chartered Accountant, born on November 10th, 1962 in Differdange, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

(b) Mr. Idan Lavy, Investment Executive, born on June 28, 1967, in Haifa, Israel, with professional address at avenue de la Couronne 153, 1050, Brussels, Belgium;

(c) Mr. Ehud Steigman, Fund Manager, born on January 29, 1959, in Haifa, Israel, with professional address at avenue de la Couronne 153, 1050, Brussels, Belgium.

2. Resolved to establish the registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Resolution of the manager

The Manager resolved to set at one (1) the number of independent auditors and further resolved to elect the following as independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006:

PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, having its registered office in 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur David D. M. Flitterman, banquier, né le 19 octobre 1958 à Malaga, Espagne, avec adresse professionnelle à Columela, 17, Madrid 28001, Espagne,

représenté par Maître Jean-Paul Spang, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

- VITAS CAPITAL, une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, représentée par Maître Jean-Paul Spang, prénommé, en vertu d'une procuration;

- NOQCA PARTNER, S.L., une société régie par le droit espagnol, avec Code d'Identité Fiscale B-84034925 et ayant son siège social à Paseo de la Castellana, 40 bis, 28046 Madrid, Espagne, représentée par Maître Jean-Paul Spang, prénommé, en vertu d'une procuration;

- Docteur Eran Gazit, agent de services financiers, né le 5 mars 1968 à Petach Tikva, avec adresse au 153, avenue de la Couronne, 1050 Bruxelles, Belgique;

représentée par Maître Jean-Paul Spang, prénommé, en vertu d'une procuration;

- Monsieur Idan Lavy, agent d'investissement, né le 28 juin 1967 à Haifa, Israël, avec adresse professionnelle au 153, avenue de la Couronne, 1050 Bruxelles, Belgique;

représenté par Maître Lionel Berthelet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

- Monsieur Ehud Steigman, gestionnaire de fonds, né le 29 janvier 1959 à Haifa, Israël, avec adresse professionnelle au 153, avenue de la Couronne, 1050 Bruxelles, Belgique;

représentée par Maître Jean-Paul Spang, prénommé, en vertu d'une procuration.

Lesquelles procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants agissant comme mentionné ci-dessus ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Raison sociale

Il est formé par les présentes entre VITAS CAPITAL, associé commandité, et les associés commanditaires fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination VITAS CAPITAL LIFE I.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg par décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant.

Si le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'acquisition, auprès de tierces parties, directement ou indirectement au travers de filiales ou de sociétés affiliées de polices d'assurance vies ou des droits relatifs à celles-ci et d'exercer ou de bénéficier des droits des détenteurs de telles polices en vertu de ces polices, en restant toujours soumise aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation. Entre autres, la Société pourra recevoir des paiements au titre des polices d'assurance ainsi acquises et pourra également revendre lesdites polices.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital émis est fixé à trente-six mille cinq cents euros (EUR 36.500,-), représenté par deux cent vingt (220) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les associés-commanditaires et trois mille quatre cent trente (3.430) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par les associés-commandites, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Les détenteurs d'Actions de Catégorie A seront désignés comme les Actionnaires de Catégorie A et les détenteurs d'Actions de Catégorie B seront désignés comme les Actionnaires de Catégorie B.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie seront identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la Loi.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par quinze mille soixante quinze (15.075) actions de catégorie A et deux cent trente quatre mille neuf cent vingt cinq (234.925) actions de catégorie B.

Le Gérant ou les Gérants, selon le cas, sont autorisés et mandatés, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant ou les Gérants, selon le cas, à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Gérant peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Gérant.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions

Les Actions de Catégorie A seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où la Loi exige des actions nominatives. Les Actions de Catégorie B seront seulement nominatives.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur dans la forme et avec les mentions prévues par la Loi. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les cessions d'actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Art. 7. Cessions d'Actions

Dans les Statuts, «Cession» et «Céder» signifient toute cession, vente, gage, nantissement, privilège ou toute autre disposition en toute ou partie des actions ou des droits ou fruits de celle-ci (que ce soit de façon volontaire ou non, par opération de la loi ou autrement).

7.1. Limites aux Cessions

7.1.1. Toutes Actions de Catégorie A ne peut être cédée que moyennant les dispositions de l'article 7.2.

7.1.2. Toutes Actions de Catégorie B ne peuvent être Cédées que sous réserve de l'accord préalable des actionnaires (i) votant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou par la Loi, selon les cas, pour toute modification aux Statuts, (ii) la Cession envisagée ne devra pas avoir pour effet que plus de cinq pourcent (5%) du capital social soit détenu par des personnes n'étant pas considérées comme des résidents fiscaux de l'Union Européenne ou des Etats Unis en matière fiscale et (iii) qui déterminera, au cas où il resterait plus d'un Actionnaire de Catégorie B suite à la Cession, si les nouveaux Actionnaires de Catégorie B devront prendre les fonctions de Gérant de la Société.

7.2. Cessions Permissibles d'Actions de Catégorie A

7.2.1. Cessions entre Actionnaires de Catégorie A

Les Cessions entre Actionnaires de Catégorie A sont libres.

7.2.2. Cessions d'Actions de Catégorie A à des tiers

Les Cessions de toute Action de Catégorie A à un tiers (le «Tiers») ne sont autorisées que si les conditions suivantes sont réunies:

(i) la Cession envisagée est une Cession de tout ou parties d'Action de Catégorie A détenues par l'Actionnaire de Catégorie A concerné (les «Actions Offertes»);

(ii) la Cession envisagée ne devra pas avoir pour conséquence que plus de cinq pourcent (5%) du capital social soit détenu par des personnes n'étant pas considérées comme des résidents fiscaux de l'Union Européenne ou des Etats Unis en matière fiscale;

(iii) l'Actionnaire de Catégorie A concerné (le «Cédant») devra faire une offre (l'«Offre») pour Céder les Actions Offertes aux autres Actionnaires de Catégorie A (les «Autres Actionnaires») par avis écrit (l'«Avis») mentionnant le prix en espèces devant être payé pour les Actions Offertes;

(iv) les Autres Actionnaires auront renoncé expressément ou n'auront pas accepté l'Offre dans un délai de quinze (15) jours ouvrables commençant au jour de réception de l'Avis (la «Période d'Acceptation»);

(v) la Cession des Actions Offertes devra être réalisée dans une période de trois (3) mois à compter de la date de renonciation expresse (à condition que ladite renonciation expresse soit intervenue durant la Période d'Acceptation) à l'Offre ou de la fin de la Période d'Acceptation;

(vi) les Autres Actionnaires auront un droit de sortie conjointe et ainsi d'être achetés selon les mêmes modalités que le Cédant pro rata au nombre d'actions détenues par chacun des ces Autres Actionnaires dans la Société en conformité avec les dispositions du sous-paragraphe suivant;

(vii) le Tiers aura fait une offre (l'«Offre de Sortie Conjointe») à chacun des Autres Actionnaires pour la Cession des actions de la Société détenues par ces Autres Actionnaires (les «Actions des Autres Actionnaires») au Tiers selon les mêmes modalités par un avis écrit (l'«Avis de Sortie Conjointe») mentionnant le prix (le «Prix de Sortie Conjointe»), lequel Prix de Sortie Conjointe inclura également le prix pour la Cession des Actions des Autres Actionnaires. L'Offre de Sortie Conjointe pour chaque Autre Actionnaire sera limitée à un nombre d'actions correspondant au ratio que le nombre total d'Actions de Catégorie A détenues par chaque Autre Actionnaire divisé par le nombre total d'Actions de Catégorie A émises au jour de l'Avis de Sortie Conjointe représente par rapport au nombre total d'Actions Offertes;

(viii) les Autres Actionnaires auront renoncé expressément ou n'auront pas accepté l'Offre dans un délai de quinze (15) jours ouvrables commençant au jour de l'Avis de Sortie Conjointe.

7.2.3. Toute Cession faite en violation de cet article 7 sera nulle et inopposable à la Société et les actionnaires ayant fait une telle Cession devront indemniser et tenir la Société et les autres actionnaires quittes et indemnes en ce qui concerne toute imposition au niveau de l'état, de la région, de la commune ou des droit d'enregistrement, en ce compris notamment, les impositions de plus value qui trouveraient leur origine dans ou qui seraient causées directement ou indirectement par cette Cession. L'octroi d'un accord pour une Cession en une ou plusieurs circonstances ne limitera ni ne portera renonciation en rien à la nécessité d'obtenir un tel accord dans d'autres circonstances.

7.2.4. Toute Cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de Cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute Cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis et/ou autorisé peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par La loi pour toute modification des Statuts.

Toutefois, si une augmentation ou une réduction de capital envisagée devait avoir pour conséquence que plus de cinq pourcent (5%) du capital social soit détenu par des personnes n'étant pas considérées comme des résidents fiscaux de l'Union Européenne ou des Etats Unis en matière fiscale, dans ce cas, cette augmentation ou réduction de capital devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires à l'unanimité.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

Si des Actions de Catégorie A sont émises à et souscrites par les tiers en application des dispositions de cet article 8, ce qui aurait pour conséquence que les Actionnaires de Catégorie A pré-existants soient dilués, ces Actionnaires de Catégorie A pré-existants seront dilués entre eux de façon non-uniforme, en application de dispositions de conventions pouvant exister de temps à autres entre eux.

Art. 9. Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A, mais non ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chapitre III.- Gérant(s), Commissaires aux Comptes

Art. 10. Gestion

La Société sera gérée par VITAS CAPITAL (le «Gérant»), une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en sa qualité de seul associé-commandite et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

Le Gérant peut être révoqué pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, il doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par

la Loi pour toute modification des Statuts. Le Gérant à révoquer n'a, en sa capacité d'associé-commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à sa révocation.

Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la société.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant

Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant.

Art. 12. Rémunération et dépenses du Gérant

Le Gérant peut être rémunéré pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursé de ses dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 13. Responsabilité du Gérant

Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 14. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société

Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Gérant peut également conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant (agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant, si le Gérant est une personne morale).

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés ou membres du Conseil de Surveillance de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

La Société indemniserà le Gérant ou un ou plusieurs de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés ainsi que les directeurs ou employés ou membres du Conseil de Surveillance de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, gérants, directeurs ou employés du Gérant voire de directeurs ou employés ou membres du Conseil de Surveillance de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Dissolution, Incapacité du Gérant

En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans un délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Conseil de Surveillance

Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions. Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance sera de manière permanente inférieur à trois, le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises indépendant qui sera affilié à une société d'audit réputée.

Le réviseur d'entreprises sera, le cas échéant, élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui se terminera à la date de la première assemblée générale des actionnaires suivant sa nomination et il restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Il est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Pouvoirs consultatifs du Conseil de Surveillance

En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant ou les Gérants sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre.

Art. 19. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une résolution écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou dans plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 22. Assemblée Générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi d'avril à dix heures trente.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Autres Assemblées Générales

Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

Art. 24. Convocation des Assemblées Générales

Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications des Statuts proposées et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 25. Présence, Représentation

Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et ils peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Gérant pourrait exiger. Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 26. Procédure

L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 27. Prorogation

Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 28. Vote

Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple sans considération du nombre d'actions représentées. Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée conformément avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers (2/3) des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées. Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

Art. 29. Procès-verbaux

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui le demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

Chapitre V.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 30. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 31. Approbation des comptes annuels

Le Gérant prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 32. Répartition des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent 5% pour la formation d'un fonds de réserve légale la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Toutefois, aucune distribution ne sera faite à aucun Actionnaire de Catégorie A ou Actionnaire de Catégorie B tant que des Investisseurs n'auront pas perçu un total de distributions de toute nature égales ou supérieures au montant qu'ils ont initialement investi plus dix pour cent (10%) de plus value annuelle cumulée. Pour les besoins de ce paragraphe, «Investisseur» signifie toute tierce partie qui détient des valeurs mobilières de dette qui peuvent être émises de temps en temps par la Société.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Gérant détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Gérant ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A et les actionnaires de Catégorie B conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII.- Loi Applicable

Art. 34. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les comparants ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré (un quart du capital souscrit)	Nombre d'actions
1) Docteur Eran Gazit, précité	EUR 700,-	EUR 175,-	70 Actions de Catégorie A
2) Monsieur David Flitterman, précité . . .	EUR 480,-	EUR 120,-	48 Actions de Catégorie A
3) Monsieur Idan Lavy, précité	EUR 440,-	EUR 110,-	44 Actions de Catégorie A
4) Monsieur Ehud Steigman, précité	EUR 440,-	EUR 110,-	44 Actions de Catégorie A
5) NOQCA PARTNER S.L., précitée	EUR 140,-	EUR 35,-	14 Actions de Catégorie A
6) VITAS CAPITAL, précitée.	EUR 34.300,-	EUR 8.575,-	3.430 Actions de Catégorie B
Total	EUR 36.500,-	EUR 9.125,-	3.650

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

30594

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2005.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2006.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2006:

(a) Monsieur Jean-Robert Bartolini, expert comptable, né le 10 novembre 1962 à Differdange, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

(b) Monsieur Idan Lavy, Investment Executive, né le 28 juin 1967, à Haïfa, Israël, avec adresse professionnelle au 153, avenue de la Couronne, 1050, Bruxelles, Belgique;

(c) Monsieur Ehud Steigman, Fund Manager, né le 29 janvier 1959, à Haïfa, Israël, avec adresse professionnelle au 153, avenue de la Couronne, 1050, Bruxelles, Belgique.

2. Décidé de fixer le siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Résolution du Gérant

Le Gérant a décidé de fixer à un (1) le nombre de réviseurs indépendants et de nommer la personne suivante réviseur indépendant pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2006:

PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Spang, L. Berthelet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2005, vol. 891, fol. 69, case 5. – Reçu 365 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(020869.3/239/967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

GROUPEMENT DE DESOSSAGE EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Capital souscrit: EUR 31.000,-.

Siège social: L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 97.383.

L'An deux mille cinq, le vingt et un janvier, s'est réunie au siège social l'Assemblée Générale Extraordinaire, sur demande du Conseil d'Administration.

Il est d'abord constaté la présence des Administrateurs en poste, à savoir:

- Monsieur Adrien Petruccioli, demeurant à F-57440 Algrange, 16, côte des Moineaux;

- Monsieur Jean-Marie Lehalle, demeurant à F-54700 Pont à Mousson, 346, rue Maurice Barrès;

- Madame Nathalie Petruccioli demeurant à F-57440 Algrange, 16, côte des Moineaux.

Les Administrateurs ont à se prononcer sur les résolutions suivantes:

Révocation de Monsieur Lehalle Jean-Marie de son poste de 1^{er} Administrateur-Délégué et nomination y consécutive de Monsieur Adrien Petruccioli à ce poste.

Nomination de Monsieur Jan-Marie Lehalle au poste de directeur technique.

Il est constaté que cette décision est du ressort du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'acte constitutif de la société et à l'article 53 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Les débats sont ouverts et les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

- Révocation de Monsieur Jean-Marie Lehalle de son poste de 1^{er} Administrateur-Délégué et nomination y consécutive de Monsieur Adrien Petruccioli à ce poste;

- Nomination de Monsieur Lehalle Jean-Marie à la fonction de directeur technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Conseil d'Administration

A. Petruccioli / J.-M. Lehalle / N. Petruccioli

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020871.3/984/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

INVESTNET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.815.

Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'Administration

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 23 juillet 2004, il a été décidé:
- de nommer Mr. Aldo Campagnola, dottore commercialista, demeurant à I-80122 Naples, 17, Via F. Caracciolo, aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Fabrizio Vettosi démissionnaire.
L'administrateur nouvellement nommé terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle de 2005.

Pour INVESTNET INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA03932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020717.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

ALENCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 76.193.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

Signature.

(020726.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

ALENCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 76.193.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

Signature.

(020724.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

CELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 76.736.

Le bilan clos au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA

Signature

(020727.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

DE GOURMANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 15, rue de Moutfort.
R. C. Luxembourg B 93.898.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(020728.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

30596

CRYNOLIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.190.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(020729.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

BUREAU THIERRY HAVELANGE B T H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 44.816.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(020730.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

THE FASTNET HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.676.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BC00884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020732.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

LUXCELLENCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, CAISBL.
R. C. Luxembourg B 64.695.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signatures.

(020733.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

FONTAINE-GARNIER HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 62.782.

DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 janvier 2004 que:

1) décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation;

2) la liquidation est clôturée;

3) les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;

4) mandat a été donné à la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. de faire tous décomptes de frais.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Signature

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020767.3/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

ESOP (LUX), Société à responsabilité limitée.

 Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.937.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN STRATEGIC OFFICE PORTFOLIO (INTERNATIONAL) LTD. («ESOP INTERNATIONAL»), a Cayman Islands exempted company incorporated with limited liability and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 122479,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Los Angeles, USA, on twenty-seventh December 2004, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of ESOP (LUX) (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 96.937, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 31 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 December 2003, number 1303. The articles of incorporation have not yet been amended.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to three million two hundred thirty-eight thousand five hundred seventy-five euro (EUR 3,238,575.-) through the issue of one hundred twenty-nine thousand forty-three (129,043) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), for a total value of three million two hundred twenty-six thousand seventy-five euro (EUR 3,226,075.-).

The new shares have been entirely subscribed by EUROPEAN STRATEGIC OFFICE PORTFOLIO (INTERNATIONAL) LTD., pre-named.

The shares subscribed have been paid up through the contribution in kind consisting of a fifty-two point seven hundred fifty-two percent (52.752%) limited partnership interest entitling it to a share of the income and losses of TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND (NFR) L.P. («TISHMAN»), a limited partnership formed under the laws of England and Wales, having its principal place of business in the United Kingdom at Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, England, registered with the Registrar of Limited Partnerships at Companies House, under number LP8496, managed by its general partner TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I, LLC, a limited liability company governed by the laws of the USA, with registered office at c/o Tishman Properties LP, 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA, for a total value of six million four hundred fifty-two thousand one hundred fifty-eight euro (EUR 6,452,158.-). In connection with the contribution of the interest in TISHMAN to the Company, the Company undertakes and accepts to assume all the rights and obligations of ESOP INTERNATIONAL under the limited partnership agreement, and to comply with all the commitments made by ESOP INTERNATIONAL towards TISHMAN.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of six million four hundred fifty-two thousand one hundred fifty-eight euro (EUR 6,452,158.-) consists of three million two hundred twenty-six thousand seventy-five euro (EUR 3,226,075.-) allocated to the share capital and three million two hundred twenty-six thousand eighty-three euro (EUR 3,226,083.-) allocated to a share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned actions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at three million two hundred thirty-eight thousand five hundred seventy-five euro (EUR 3,238,575.-) represented by one hundred twenty-nine thousand five hundred forty-three (129,543) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN STRATEGIC OFFICE PORTFOLIO (INTERNATIONAL) LTD. («ESOP INTERNATIONAL»), une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309GT,

Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée avec le Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 122479,

ici représenté par Mlle Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Los Angeles, Etats-Unis, le vingt-sept décembre 2004. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de ESOP (LUX) (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 96.937, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, en date du 31 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 décembre 2003, numéro 1303. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter à trois millions deux cent trente-huit mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 3.238.575,-) par l'émission de cent vingt-neuf mille quarante-trois (129.043) parts sociales nouvelles d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-), pour une valeur totale de trois millions deux cent vingt-six mille soixante-quinze euros (EUR 3.226.075,-).

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par EUROPEAN STRATEGIC OFFICE PORTFOLIO (INTERNATIONAL) LTD., susnommée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en une participation de limited partner de cinquante-deux virgule sept cent cinquante-deux pourcent (52,752%) donnant droit à une participation aux bénéfices et aux pertes dans TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND (NFR) L.P. («TISHMAN»), un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège principal au Royaume-Uni à Millbank Tower, 21-24 Millbank, Londres SW1P 4QP, Angleterre, inscrit au Registrar of Limited Partnerships at Companies House sous le numéro LP8496, dirigé par son general partner TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I, LLC, une société régie par les lois des USA, ayant son siège social à c/o Tishman Properties LP, 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA, pour une valeur totale de six millions quatre cent cinquante-deux mille cent cinquante-huit euros (EUR 6.452.158,-). Suite à l'apport de cette participation dans TISHMAN à la Société, la Société s'engage et accepte d'assumer l'ensemble des droits et obligations de ESOP INTERNATIONAL, conformément au limited partnership agreement, et d'honorer tous les engagements pris par ESOP INTERNATIONAL envers TISHMAN.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de six millions quatre cent cinquante-deux mille cent cinquante-huit euros (EUR 6.452.158,-) consiste en trois millions deux cent vingt-six mille soixante-quinze euros (EUR 3.226.075,-) alloués au capital social et en trois millions deux cent vingt-six mille quatre-vingt trois euros (EUR 3.226.083,-) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions deux cent trente-huit mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 3.238.575,-) représentée par cent vingt-neuf mille cinq cent quarante-trois (129.543) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 146S, fol. 77, case 5. – Reçu 64.521,58 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

J. Elvinger.

(020876.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

GESTION PREMIER FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, CAISBL.

R. C. Luxembourg B 49.164.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signatures.

(020736.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

NETTO-RECYCLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 1, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 52.161.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour la société

Signature

(020745.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

FINANCES ET VALEURS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 38.911.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 juillet 2004

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- * Monsieur Patrick Rochas, Président du Conseil et administrateur-délégué;
- * Monsieur Maurice Houssa;
- * Madame Céline Stein.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2008.

L'assemblée constate et accepte la démission de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) en tant que commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société MAZARS, avec siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur qui avait été nommé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03627.

Le Receveur (signé): Signature.

(020746.3/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

THE FASTNET HOUSE, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.676.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 février 2005

En date du 24 février 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

D'accepter la démission de Monsieur Jean-Jacques Bensoussan de ses fonctions d'administrateur.

De nommer Monsieur Guillaume Fromont administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Bensoussan démissionnaire, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2008.

De nommer Monsieur Pierre Cimino administrateur, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2008.

D'accepter la démission de Madame Agnès Laruelle en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

D'appeler Monsieur Franck Gimel à la fonction de Commissaire aux Comptes de la société, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2008.

De transférer le siège social de la société au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020808.3/1024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

30600

ED. MEYERS & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, rue Breedewues.
R. C. Luxembourg B 27.904.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour la société

Signature

(020747.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

RHYNE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.429.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(020752.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

SEB INVEST LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
H. R. Luxemburg B 28.468.

Veränderungen im Verwaltungsrat

Mit Wirkung zum 28. Februar 2005 haben sich folgende Änderungen im Verwaltungsrat der SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. ergeben:

Ausscheiden des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Jan A. Lindberg.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg den 1. März 2005.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020753.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

BERNARDO COHEN ASSETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 92.634.

Extrait des décisions prises par les associés de la Société en date du 31 janvier 2005

1. Il est décidé d'accepter la démission de M. Patrick Haller et de Mme Josiane Schmit en qualité de gérants de la Société;

2. Il est décidé de nommer M. Philippe Deltombe, Avocat, exerçant à B-4000 Liège, 59, rue Louvrex à et Mlle Laurence Jacques, Avocat à la Cour, demeurant à L-1650 Luxembourg, 11, avenue Guillaume;

3. Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 10, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, B.P. 881, L-2018 Luxembourg.

Pour extrait conforme

D. Van den Bulke

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020799.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

SOCIETE DOMAINE DE BOIS LE ROI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach, 48, Montée Troosknepchen.
R. C. Luxembourg B 99.424.

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOCIETE DOMAINE DE BOIS LE ROI S.A., une société anonyme ayant son siège social à Echternach, 48, Montée Troosknepchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 99.424., constituée suivant acte reçu le 6 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 19 novembre 1997; et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé du 28 mai 2001 publié au Mémorial C numéro 1227 du 24 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Maître Tom Felgen, avocat de résidence à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nadia Meyer, directrice de résidence à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gerty Marter, assistante juridique de résidence à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.200 (dix mille deux cents) actions A sans désignation de valeur nominale et les 9.800 (neuf mille huit cents) actions B sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles actions A sans désignation de valeur nominale.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles actions ordinaires par l'apport en nature de la totalité des actifs et passifs constituant l'intégralité du patrimoine de QUEENSDALE LIMITED, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Dublin 2, 41, Central Chambers, Dame Court, République d'Irlande, tel que ce patrimoine est documenté sur son bilan.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, ceux-ci ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé:

a) d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles actions A sans désignation de valeur nominale, pour le porter de son montant actuel de EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros) à EUR 546.000,- (cinq cent quarante-six mille euros).

b) d'accepter la libération des apports au capital social par la transmission de propriété de la totalité des actifs et passifs constituant l'intégralité du patrimoine existant à ce jour de QUEENSDALE LIMITED, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Dublin 2, 41, Central Chambers, Dame Court, République d'Irlande.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 2.000 (deux mille) nouvelles actions A sans désignation de valeur nominale par la société QUEENSDALE LIMITED, apporteur prédésignée.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Apports - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée QUEENSDALE LIMITED, dûment représentée par Maître Tom Felgen, prénommé, en vertu d'une procuration dont un exemplaire restera ci-annexé;

laquelle société a déclaré souscrire les 2.000 (deux mille) nouvelles actions A et les libérer intégralement par l'apport en nature constitué de la totalité des actifs et passifs constituant une intégralité de patrimoine telle que définie à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société apportée QUEENSDALE LIMITED, lequel bilan signé restera ci-annexé.

Dans le patrimoine de QUEENSDALE LIMITED, dont la propriété intégrale est transmise par le présent acte, sont inclus parmi tous les actifs et passifs les actifs suivants:

1) Complexe immobilier décrit comme suit dans l'acte notarié du 1^{er} décembre 1989 passé devant le notaire M^e Alphonse Lentz:

«En propriété privative et exclusive:

dans un complexe immobilier à usage multiple situé à Luxembourg 41, rue de la Gare dénommé «Centre Mercure» et inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section B de Bonnevoie, sous le numéro 590/9365 «avenue de la Gare», maison-place contenant 12,05 ares.

A) a) Des bureaux situés au 8^{ème} étage à concurrence de soixante dix sept virgule soixante/millièmes (77,160/1000es) faisant pour le lot 63 une quotité de 35,57/1000es pour le lot 64 une quotité de 11,21/1000es et pour le lot 65 une quotité de 30,82/1000es.

Ainsi que,

au 2^{ème} sous-sol

b) Lot n°1

cave C1, à concurrence de 0,343/1000es

c) Lot n°2

cave C2, à concurrence de 0,343/1000es

d) Lot n°3

cave C3, à concurrence de 0,343/1000es

e) Lot n°4

cave C4, à concurrence de 0,343/1000es

f) Lot n°5

cave C3, à concurrence de 0,343/1000es

En co-propriété indivis (77,60 + 0,343 + 0,343 + 0,343 + 0,343 + 0,343=79,315/1000es (soixante-dix-neuf virgule trois cent quinze/millièmes) y compris le sol, le tout situé au «Centre Mercure» mentionné ci-dessus.»

2) Complexe immobilier décrit comme suit dans l'acte notarié du 18 octobre 1994 passé devant, le Notaire, M^e Alphonse Lentz:

numéro 590/9365, lieu-dit «avenue de la Gare», maison-place, contenant 12 ares 5 centiares,

a) en propriété privative et exclusive:

le lot numéro 60

savoir comme partie privative l'appartement numéro 7.1., sis à gauche, au septième étage, et la copropriété à concurrence de trente-cinq virgule cinquante-sept/millièmes (35,57/1000es) indivis des parties communes de l'immeuble y compris le sol,

le lot numéro 61

savoir comme partie privative l'appartement numéro 7.2., sis au milieu, au septième étage, la copropriété à concurrence de onze virgule quatre-vingt-trois/millièmes (11,83/1000es) indivis des parties communes de l'immeuble y compris le sol,

le lot numéro 62

savoir comme partie privative l'appartement 7.3. sis à droite, au septième étage et la copropriété à concurrence de trente virgule quatre-vingt-deux/millièmes (30,82/1000es) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol,

les lots numéros 21, 22 et 23:

savoir comme partie privative un ensemble de caves, et la copropriété à concurrence de un virgule huit cent trente-neuf/millièmes (1,839/1000es) indivis des parties communes de l'immeuble, y compris le sol (faisant pour le lot 21 une quotité de 0,639/1000es, pour le lot 22 une quotité de 0,600/1000es et pour le lot 23 une quotité de 0,600/1000es).

Il est remarqué que les appartements lots 60, 61 et 62 ont été réunis en un seul ensemble de bureaux.»

3) Une dette envers la BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG (LU09 0030 2769 0913 1000),

- Une dette envers la BANQUE ING (360-1083858-83).

- Une dette envers les associés de QUEENSDALE LIMITED.

Le montant total de l'ensemble de ces trois dettes s'élève à EUR 1.100.000,-.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 50.000,- (cinquante mille euros)

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification par S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, 36, route de Longwy à L-8080 Bertrange, Réviseur d'Entreprises indépendant, représenté par Monsieur Charles Ensch, et son rapport daté du 20 décembre 2004 conclut comme suit:

Conclusion

«Nous estimons que la valeur de l'apport est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) du capital de DOMAINE DE BOIS LE ROI S.A., pour le porter de EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros) à EUR 546.000,- (cinq cent quarante-six mille euros) représentée par l'émission de 2.000 nouvelles actions de catégorie A jouissant des mêmes droits que les anciennes actions de catégorie A.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à EUR 546.000,- (cinq cent quarante-six mille euros), représenté par 12.200 (douze mille deux cents) actions A sans désignation de valeur nominale et par 9.800 (neuf mille huit cents) actions B sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et les conditions prévus par la loi.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société ayant son siège dans l'Union Européenne, entrant dans le champ d'application de la Directive 69/335/CEE du Conseil du 17 juillet 1969, concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux, apport rémunéré exclusivement par l'émission de nouvelles actions émises par une société luxembourgeoise la société se réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, et requiert sur cette base l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Felgen, N. Meyer, G. Marter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 49, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2005.

J. Elvinger.

(020886.3/211/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

UPDATE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.033.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(020755.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 55.454.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2005, les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Conseil d'Administration:

* Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques, né le 4 septembre 1951 à Namur (B), demeurant au 25, rue de Rémich, L-5250 Sandweiler;

* Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (L), demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bérelange;

* Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, né le 7 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant à 4, rue JB. Scharz, L-7342 Heisdorf.

Commissaire aux Comptes:

* ERNST & YOUNG, société anonyme, RCS Luxembourg B n° 47.771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Lors de la même assemblée générale ordinaire, le siège social de la société a été transféré du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020930.3/556/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

SWEET & SOUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.979.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(020756.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

SEB FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
H. R. Luxembourg B 44.726.

Veränderungen im Verwaltungsrat

Mit Wirkung zum 3. Februar 2005 haben sich im Verwaltungsrat der SEB FUND SERVICES S.A. folgende Änderungen ergeben:

Ausscheiden von Herrn Bo Magnusson zum 3. Februar 2005.

Zuwahl von Herrn Ralf Ence zum 3. Februar 2005 und Ernennung als Vorsitzender des Verwaltungsrates.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg den 7. März 2005.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020757.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

JOËLLE H COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.
R. C. Luxembourg B 95.341.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(020758.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

GLACIER RE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 104.275.

Financial year

It was resolved at the extraordinary general meeting of shareholders on 23 February 2005 to amend the first financial year of the Company in order for it to start on the day of incorporation being 24 November 2004 and end on 31 December 2005.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Il a été résolu à l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 23 février 2005 de modifier le premier exercice social de la Société afin qu'il débute au jour de sa constitution, soit le 24 novembre 2004, et se termine le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLACIER RE HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020863.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

30605

PERISOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.005.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(020765.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

AQUILA RISK SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 94.132.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(020768.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

PEINTURE PAUL THEIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 2, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 66.908.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(020771.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

APAFEESTM, ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF FONCTIONNAIRES & EMPLOYES D'ETAT DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL MULTISECTORIEL, A.s.b.l.,

Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg F 961.

STATUTS

Titre I^{er}. Dénomination, Durée et Siège

Art. 1^{er}. Entre les soussignés:

Voir après les Statuts

ainsi que toutes les personnes qui adhéreront aux présents statuts, il est formé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 2. L'association prend le nom de ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES D'ETAT DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL MULTISECTORIEL., A.s.b.l.

La désignation abrégée sera APAFEESTM A.s.b.l.

Elle sera dénommée ci-après «l'association».

Le Service de Santé au Travail Multisectoriel sera dénommé ci-après «STM».

Art. 3. Le siège de l'association est établi à Luxembourg. Il pourra être déplacé dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

La durée de l'association est illimitée.

Titre II. Objet

Art. 4. L'association a essentiellement les objets suivants, sans que cette énumération ne puisse être considérée comme limitative:

- assurer la représentation professionnelle du personnel administratif fonctionnaires et employés d'état du STM et défendre les intérêts professionnels, sociaux, moraux et matériels de ses membres;
- unir tous les fonctionnaires et employés d'état administratif du STM dans un esprit de collégialité, de solidarité et de respect mutuel dans leur volonté de réaliser les conditions nécessaires afin d'assurer un travail de qualité en fonction de leur domaine de compétence respectif;
- assurer la défense de chaque membre qui serait personnellement mis en cause pour un dommage survenu dans l'exercice de sa fonction, pour autant que le dommage lui reproché ne soit pas causé par le fait intentionnel ou par la faute grave du membre concerné.

L'association pourra s'affilier à toute autre association, société ou organisme, national ou étranger, ayant un objet compatible avec le sien.

L'association poursuit son objet social en dehors de toutes considérations d'ordre politique ou confessionnel.

Titre III. Membres

Art. 5. Peut devenir membre tout personnel administratif engagé en qualité fonctionnaire et employé d'état de l'STM.

Tout personnel administratif fonctionnaire et employé d'état concerné et désireux de devenir membre de l'association doit adresser une demande d'affiliation écrite au conseil d'administration, qui décidera de l'admission du candidat. Le rejet de la demande ne doit pas être motivé.

L'association ne pourra compter moins de quatre membres.

Art. 6. Chaque membre paye une fois par année une cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale.

La cotisation annuelle ne pourra être supérieure à 100 EUR. Ce montant est indépendant de la cotisation d'affiliation de nos membres à toute autre association, société ou organisme ayant un but semblable à l'APAFEESTM, et laquelle pourrait transiter par notre association.

Art. 7. La qualité de membre de l'association se perd:

- par la démission adressée par écrit au conseil d'administration. Est réputé constituer une démission tacite le fait de ne pas avoir payé la cotisation un mois après une mise en demeure notifiée au membre par lettre recommandée, faisant suite à deux rappels écrits espacés d'un mois au moins;
- par l'exclusion du membre en question. L'exclusion ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés et après avoir entendu l'intéressé. Un membre ne peut être exclu que pour manquement grave aux statuts ou à l'objet social, ou pour des activités ayant nui à l'association ou à sa réputation;
- par le fait que le membre en question démissionne de sa fonction auprès du STM, pour autant que cette démission soit intervenue du plein gré du membre.

Titre IV. Organes

Art. 8. L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

- l'assemblée générale. Elle est l'instance suprême de l'association;
- le conseil d'administration, élu par l'assemblée générale et chargé par elle de l'exécution et, au besoin, de l'interprétation de ses directives.

Art. 9. L'association pourra créer tout organisme ou commission qui lui semblera utile dans l'atteinte de ses objectifs. Ainsi, elle peut notamment créer, sans que la liste suivante ne soit limitative:

- une commission servant d'intermédiaire entre les membres de l'association et le comité directeur du STM,
- une commission servant d'intermédiaire entre les membres de l'association et le ministère de la santé,
- une commission pour les relations avec toute autre association, société ou organisme.

Ces organismes ou commissions seront présidés par un membre du conseil d'administration. Celui-ci pourra se faire assister par un ou plusieurs membres de l'association. Chaque organisme pourra s'entourer de l'avis spécialisé de toute personne physique ou morale, membre ou non de l'organisation.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée générale constitue le corps délibérant de l'association. Elle se compose de tous les membres qui y possèdent une voix délibérative.

L'assemblée générale élit le conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration convoque les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La convocation doit être adressée par voie postale ou par voie électronique à tous les membres de l'association au moins dix jours ouvrables avant la date de l'assemblée. Elle doit contenir l'ordre du jour, sous réserve des dispositions de l'article 15 des présents statuts.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par année.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée également lorsqu'un cinquième au moins des membres en fait la demande par écrit, adressée au président du conseil d'administration, ou à son représentant. Cette demande doit préciser l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans le mois suivant la remise de la demande.

Art. 13. Tous les membres ont droit de vote égal à l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de parité des voix, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Chaque membre pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre qui devra dans ce cas produire une procuration écrite de la part du membre empêché. Aucun membre ne pourra être porteur de plus de deux procurations.

Art. 14. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour:

- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- la nomination des réviseurs des comptes,
- l'approbation des budgets et des comptes.

Art. 15. Toute proposition, signée par au moins 5 membres, doit être portée à l'ordre du jour, à condition d'avoir été portée par écrit à la connaissance du président ou de son représentant avant le début de l'assemblée.

Aucune résolution ne peut être prise en dehors de l'ordre du jour.

Art. 16. Le procès-verbal de l'assemblée générale et ses résolutions seront portés à la connaissance des membres par le conseil d'administration, par voie postale ou par voie électronique dans le mois suivant l'assemblée.

Titre VI. Conseil d'Administration

Art. 17. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de quatre à sept administrateurs. Le conseil d'administration est chargé de l'exécution de toutes les décisions prises par l'assemblée générale et en assume collectivement la responsabilité.

Art. 18. Lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale au cours de laquelle ont eu lieu les élections, le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Les administrateurs ayant occupé ces fonctions y sont rééligibles.

Art. 19.

- Le président représente officiellement l'association et en dirige les travaux. Il préside les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales. Il signe tous les actes et surveille l'exécution des statuts;
- Le vice-président aide le président dans ses tâches et le remplace en son absence;
- Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association et des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration. Il envoie les convocations et conserve les archives;
- Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle et de la mise à jour des listes des membres et de la tenue de la comptabilité. À la fin de chaque exercice le trésorier présente un rapport détaillé sur la gestion financière au conseil d'administration, aux réviseurs des comptes et à l'assemblée générale.

Chaque membre du conseil d'administration peut se faire assister dans l'exécution de ses tâches par un autre membre du conseil d'administration.

Art. 20. Le conseil d'administration pourra se faire conseiller et se faire assister dans ses travaux par toute commission qu'il lui semblera utile de créer.

Cette commission sera présidée par un membre du conseil d'administration qui fera rapport à ce dernier des travaux de la commission qu'il préside. Cette commission pourra s'entourer de l'avis et de la collaboration de toute personne physique ou morale, membre ou non de l'association.

Titre VII. Elections

Art. 21. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale parmi les membres.

Art. 22. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de 4 années.

Les membres sortants sont rééligibles.

Chaque membre du C.A. pourra être révoqué lors de l'assemblée générale et ceci en application de l'article 15.

Chaque vacance de poste dans le C.A. doit être portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale tant que le C.A. ne comporte pas 7 membres.

Art. 23. L'élection des membres du conseil d'administration se fait par vote secret et à la majorité relative. Sont élus jusqu'à concurrence du nombre de postes à pourvoir, les candidats qui recueillent le plus de voix. En cas de parité de voix, le candidat le plus âgé l'emporte.

Lorsque le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de postes à pourvoir, les candidats peuvent être acceptés par acclamation. Toutefois, lorsque dix pour-cent au moins des membres présents le demandent, le vote sera secret.

Art. 24. La perte de la qualité de membre de l'association entraîne la perte immédiate du mandat d'administrateur.

En cas de démission, de décès ou d'exclusion du président, du vice-président, du secrétaire ou du trésorier, le conseil d'administration désignera parmi ses membres restants une nouvelle personne à ce poste. Cette personne restera en fonction jusqu'à la fin initialement prévue du mandat du membre sortant.

Dans l'éventualité où le nombre des administrateurs tombe en-dessous du nombre minimal prévu par l'article 17, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée endéans un mois.

Cette assemblée générale élira autant d'administrateurs qu'il faudra pour rendre leur nombre conforme aux dispositions de l'article 17.

Titre VIII. Modification des Statuts

Art. 25. Pour le changement des statuts, les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif seront appliqués.

Titre IX. Dissolution de l'Association

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale qui prononce la dissolution décidera de l'affectation des biens de l'association. L'affectation se rapprochera autant que possible des objets en vue desquels l'association a été constituée.

À défaut de trouver une affectation dans le sens de l'alinéa précédent, les biens de l'association seront versés à une oeuvre caritative luxembourgeoise.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Signatures.

Nom	Prénom	Adresse	Nationalité	Fonction	Date de naissance	Signature
Brune	Richard	5, Chemin J.A. Zinnen, L-7626 Larochette	luxembourgeoise	Gestionnaire de l'informatique	27 février 70	Signature
Cantarelli	Katia	26, rue de Kayl, L-3851 Schiffflange	luxembourgeoise	Employée de bureau/standardiste	12 mars 73	Signature
Clemens	Constance	4, place Verte, L-8159 Bridel	luxembourgeoise	Employée de bureau	24 juillet 49	Signature
Ehlinger	Laurence	2, rue Pellerin, F-57100 Manom	française	Employée de bureau	31 janvier 60	Signature
Felt	Sébastien	11, rue Général Patton, L-7270 Helmsange	française	Gestionnaire de l'informatique	23 mai 72	Signature
Martiri	Patrizia	11, rue Général Patton, L-7270 Helmsange	italienne	Employée de bureau	23 août 64	Signature
Wahbi	Myriam	1, rue F. Faber, L-1509 Luxembourg	luxembourgeoise	Employée de bureau	24 novembre 74	Signature
Warcken	Colette	38, rue Leck, L-8390 Nospelt	luxembourgeoise	Employée de bureau	25 août 54	Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01312. – Reçu 630 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021034.3/000/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

AVIA INTERNATIONAL S.A. (AVIATION VOYAGE INDUSTRIE AFFAIRES INTERNATIONAL S.A.), Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.073.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 13 décembre 2004, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme AVIA INTERNATIONAL S.A (AVIATION VOYAGE INDUSTRIE AFFAIRES INTERNATIONAL S.A.), à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 13 décembre 2004, que la société FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société AVIA INTERNATIONAL S.A. (AVIATION VOYAGE INDUSTRIE AFFAIRES INTERNATIONAL S.A.).

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

FINANCES & TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 13 décembre 2004, que Madame Nora Brahimi démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme AVIA INTERNATIONAL S.A. (AVIATION VOYAGE INDUSTRIE AFFAIRES INTERNATIONAL S.A.).

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

N. Brahimi.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 13 décembre 2004, que Monsieur Bonnet Pascal démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme AVIA INTERNATIONAL (AVIATION VOYAGE INDUSTRIE AFFAIRES S.A.).

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020875.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

NOVOLUX-TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 50, rue de l'Égalité.
R. C. Luxembourg B 68.602.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(020772.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

APPLETON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 69.940.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00859, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020775.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

MIRTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 103.522.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00855, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020778.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

INPIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 74.311.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi les que autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01674, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

P. Rochas

Administrateur

(020980.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

INPIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 74.311.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi les que autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01675, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

P. Rochas

Administrateur

(020981.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

ELECTRO DEVELOPMENT SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 76.345.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(020811.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

ELECTRO DEVELOPMENT SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 76.345.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(020812.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

ELECTRO DEVELOPMENT SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 76.345.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(020813.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

ELECTRO DEVELOPMENT SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 76.345.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(020816.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

ELECTRO DEVELOPMENT SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 76.345.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(020817.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

GESILUX - GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00873, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020792.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

GESILUX - GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00874, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020790.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 février 2005

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. De nommer Monsieur Marc Torbick en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2005.
2. De nommer Monsieur Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

* Le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Hans van de Sanden,
- Monsieur John Beers,
- Monsieur Michel van Krimpen;

* L'Administrateur-délégué est:

- Monsieur Hans van de Sanden;

* Les Fondés de Pouvoirs A sont:

- Madame Sandrine Martz,
- Madame Karine Vautrin,
- Monsieur Ronald Chamielec,
- Monsieur Guillaume Martin-Saudax,
- Mademoiselle Séverine Canova,
- Monsieur Herman Boersen,
- Monsieur Robert Kimmels;

* Les Fondés de Pouvoirs B sont:

- Monsieur Gilles Lecomte,
- Mademoiselle Alexandra Petitjean,
- Mademoiselle Audrey Raphael,
- Monsieur Patrice Cultrera,
- Monsieur Fabrice Geimer,
- Monsieur Marc Torbick,
- Monsieur Alan Botfield.

Luxembourg, le 25 février 2005.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020853.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

30612

APSIDA CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.360.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Signature.

(020840.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

THEATRE NATIONAL DU LUXEMBOURG PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 194, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.965.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020849.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2501 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.583.

In the year two thousand and five, on the eighteens day of February, at 2.30 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 93.583, hereafter referred to as «the Company», incorporated by a deed enacted on April 8, 2003, by the above-mentioned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 6, 2003, Nr. 618.

The extraordinary general meeting is presided by Mr. Aloyse May, lawyer, residing at Bridel.

The chairman appoints as secretary Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Rachel Uhl, jurist, residing professionally at Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to article 16 of the articles of association of the Company all the shareholders of the Company have been duly convened by registered letter dated February, 7, 2005.

II. According to the attendance list, the shareholders representing 196,000 (one hundred and ninety-six thousand) shares out of a total of 220,000 (two hundred and twenty thousand) shares are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by the amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand euros) so as to bring the subscribed share capital from its present amount of EUR 2,200,000.- (two million two hundred thousand euros) represented by 110,000 (one hundred ten thousand) class A shares, 66,000 (sixty-six thousand) class B shares and by 44,000 (forty-four thousand) class C shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros), up to the amount of EUR 2,700,000.- (two million seven hundred thousand euros);

2. Offering of the shares to be subscribed for in cash on a pre-emptive basis to the shareholders of the Company in the proportion of the capital represented by their respective shares, in accordance with article 32-3 of the law on commercial companies of August 10, 1915;

3. Acknowledgement that in case any shareholder of the Company does not want to exercise its right of subscription, the shares, which it would be entitled to subscribe to, shall be offered to the subscription of the other shareholders in proportion to their respective shareholdings;

4. Power to be granted to the chairman of the board of directors in order to take any action and do anything required for the organization of the subscription of the shares in the framework of the foreseen increase of the share capital, according to the by-laws of the Company and to the law;

5. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand euros), so as to bring it from its present amount of EUR 2,200,000.- (two million two hundred thousand euros) represented by 110,000 (one hundred ten thousand) class A shares, 66,000 (sixty-six thousand) class B shares and by 44,000 (forty-four thousand) class C shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros), up to the amount of EUR 2,700,000.- (two million seven hundred thousand euros).

Second resolution

The shareholders' meeting offers the shares to be subscribed for in cash on a pre-emptive basis to the shareholders of the Company in the proportion of the capital represented by their shares in accordance with the article 32-3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as follows:

- 25,000 (twenty five thousand) Class A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) to be offered to the subscription of PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L.;
- 15,000 (fifteen thousand) Class B shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) to be offered to the subscription of PA.FIN. ALIMENTARE S.r.l.;
- 10,000 (ten thousand) Class C shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) to be offered: 1) up to 5,454 (five thousand four hundred and fifty four) Class C shares to the subscription of VILLA ITALIA IND. AL. S.r.l., 2) up to 2,273 (two thousand two hundred and seventy three) Class C shares to the subscription of PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L.; 3) up to 2,273 (two thousand two hundred and seventy three) Class C shares to the subscription of PA.FIN.ALIMENTARE S.r.l.

Third resolution

The shareholders' meeting acknowledges that in case any shareholders of the Company do not want to exercise its right of subscription, the shares, which it would be entitled to subscribe to, shall be offered to the subscription of the other shareholders in proportion to their shareholdings.

Fourth resolution

The shareholders' meeting resolves to grant power to the chairman of the board of directors to:

- open the subscription period of 31 days by sending a registered letter to each shareholder, the above-mentioned period beginning at the date of the sending of the registered letter;
- acknowledge the subscriptions which have been done before the end of the subscription period;
- inform the shareholders having exercised their right of subscription, by registered letter sent three days before the end of the subscription period, that a new subscription period will be opened;
- open a new period of subscription of 15 days by sending a registered letter to each shareholder having exercised its right of subscription during the first period of subscription, the above-mentioned period beginning at the date of the sending of the second registered letter;
- acknowledge all the subscriptions done before the end of both the first and second subscription periods;
- make sure by any way that all the shares issued at the contemplated subscription periods have been subscribed;
- convene a second extraordinary general meeting of the shareholders of the Company in order to complete the increase of the share capital of the Company.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 3 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-huit février à 14.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société NEW AFRICAN FRONTIERS S.A., immatriculé auprès du registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.583, ci-après la «Société», constituée suivant acte reçu le 8 avril 2003 par le prédit notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 juin 2003, N° 618.

L'assemblée est présidée par M. Aloyse May, Avocat, résidant à Bridel.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois individus forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par les mandataires dûment autorisés des actionnaires et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, tous les actionnaires de la Société ont été valablement convoqués par lettre recommandée en date du 7 février 2005.

II. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant 196.000 (cent quatre-vingt-seize mille) actions sur un total de 220.000 (deux cent-vingt mille) actions sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société, à concurrence d'un montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) en vue de porter le montant du capital social souscrit de son montant actuel de EUR 2.200.000,- (deux millions deux cent mille euros) représenté par 110.000 (cent dix mille) actions de la classe A, 66.000 (soixante-six mille) actions de la classe B et 44.000 (quarante-quatre mille) actions de la classe C, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), au montant de EUR. 2.700.000,- (deux millions sept cent mille euros);

2. Offre des actions devant être souscrites en numéraire, sur base du droit préférentiel aux actionnaires de la Société en proportion du capital représenté par leurs actions respectives, conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

3. Reconnaissance qu'au cas où l'un des actionnaires de la Société ne veut pas exercer son droit de souscription, les actions, qu'il aurait été en droit de souscrire, devront être offertes à la souscription des autres actionnaires, en proportion de leur participation respective;

4. Pouvoir accordé au président du conseil d'administration, de prendre toute action, et faire tout ce qui est requis pour l'organisation de la souscription des actions dans le contexte de l'augmentation du capital social envisagée, conformément aux statuts de la Société et à la loi;

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) en vue de porter le montant du capital social souscrit de son montant actuel de EUR 2.200.000,- (deux millions deux cent mille euros) représenté par 110.000 (cent dix mille) actions de la classe A, 66.000 (soixante-six mille) actions de la classe B et 44.000 (quarante-quatre mille) actions de la classe C, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), au montant de EUR. 2.700.000,- (deux millions sept cent mille euros).

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires offre les actions devant être souscrite en numéraire sur base du droit préférentiel aux actionnaires de la Société, en proportion du capital social représentés par leurs actions, conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme suit:

- 25.000 (vingt-cinq mille) actions de la classe A, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) à offrir à la souscription à PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L.;

- 15.000 (quinze mille) actions de la classe B, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) à offrir à la souscription à PA.FIN. ALIMENTARE S.r.l.;

- 10.000 (dix mille) actions de la classe C, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) à offrir: 1) à concurrence de 5.454 (cinq mille quatre cent cinquante-quatre) actions de la classe C à la souscription à VILLA ITALIA IND. A. S.r.l.; 2) à concurrence de 2.273 (deux mille deux cent soixante-treize) actions de la classe C à la souscription à PHOENICIAN EAGLE GROUP S.A.L.; 3) à concurrence de 2.273 (deux mille deux cent soixante-treize) actions de la classe C à PA.FIN.ALIMENTARE S.r.l.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires reconnaît qu'au cas où l'un des actionnaires de la Société ne veut pas exercer son droit de souscription, les actions, qu'il aurait été en droit de souscrire, devront être offertes à la souscription des autres actionnaires, en proportion de leur participation respective.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de donner pouvoir au président du conseil d'administration de:

- ouvrir le délai de souscription de 31 jours par l'envoi d'une lettre recommandée à chaque actionnaire, ledit délai prenant cours à la date d'envoi de la lettre recommandée;

- constater les souscriptions qui ont été faites avant la fin du délai de souscription;

- informer les actionnaires ayant exercé leur droit de souscription, par lettre recommandée envoyée trois jours avant la fin du délai de souscription, qu'un nouveau délai de souscription va être ouverte;

- ouvrir un nouveau délai de souscription de 15 jours par l'envoi d'une lettre recommandée à chaque actionnaire ayant exercé son droit de souscription durant le premier délai de souscription, la prédite nouvelle période prenant cours à la date d'envoi de la deuxième lettre recommandée;

- constater toutes les souscriptions faite avant la fin des deux périodes de souscriptions;

- s'assurer par tous moyens que toutes les actions émises durant les périodes de souscriptions envisagées, ont été souscrites;

- convoquer une deuxième assemblée générale extraordinaire de la Société aux fins de compléter l'augmentation du capital social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance à 15.00 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: A. May, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, vol. 147S, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

J. Elvinger.

(020883.2/211/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 81.525.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 février 2005

Au Conseil d'Administration de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. De nommer Monsieur Marc Torbick en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2005.
2. De nommer Monsieur Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

* Le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Hans van de Sanden,
- Monsieur John Beers,
- Monsieur Michel van Krimpen,
- Monsieur Luc de Vet;

* L'Administrateur-délégué est:

- Monsieur Hans van de Sanden;

* Les Fondés de Pouvoirs A sont:

- Madame Sandrine Martz,
- Madame Karine Vautrin,
- Monsieur Ronald Chamielec,
- Monsieur Guillaume Martin-Saudax,
- Mademoiselle Séverine Canova,
- Monsieur Herman Boersen,
- Monsieur Robert Kimmels;

* Les Fondés de Pouvoirs B sont:

- Monsieur Gilles Lecomte,
- Monsieur Patrice Cultrera,
- Mademoiselle Alexandra Fouracres,
- Monsieur Tjebco de Jong,
- Mademoiselle Audrey Raphael,
- Mademoiselle Alexandra Petitjean,
- Monsieur Fabrice Geimer,
- Monsieur Alan Torbick,
- Monsieur Marc Botfield.

Luxembourg, le 25 février 2005.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020856.2//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

30616

IBCO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 83.739.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2005.

Signatures.

(020834.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

IBCO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 83.739.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 2005

Les Administrateurs sont élus pour une période de un an et leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005 statuant sur les comptes au 30 septembre 2005.

La résolution est prise de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l pour la même période que les administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IBCO SICAV

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020844.3/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

MEDICAL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 98.797.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 2 novembre 2004, que le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse vers le 10, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg au 1^{er} novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01900. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020860.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

SCHROEDER & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 69.336.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 février 2005

Le Conseil d'Administration procède à la nomination de deux fondés de pouvoir:

1. Les fonctions de fondé de pouvoir pour le service «Coordination de la Sécurité et de la Santé sur les chantiers temporaires et mobiles.» sont conférées à Monsieur Christian Watte à partir du 16 février 2005. Les offres de service, les contrats d'ingénieur ainsi que tous les documents administratifs et techniques doivent être contresignés par un administrateur.

2. Les fonctions de fondé de pouvoir pour le service «Infrastructure-Lotissements» sont conférées à Monsieur Serge Welscher à partir du 16 février 2005. Les offres de service, les contrats d'ingénieur ainsi que tous les documents administratifs et techniques doivent être contresignés par un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la Société

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020882.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

30617

IT WORKS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 98.049.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2005

«Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre Bourdouxhe, en sa qualité d'administrateur et lui accorde entière décharge pour la durée de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, un nouvel administrateur qui accepte, à savoir: Monsieur Frank Fischer, demeurant L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, lequel sera acté par-devant notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'un changement du droit de signatures de la société et accorde un droit de signature à Monsieur Frank Fischer.

Dorénavant la société pourra être engagée individuellement par Monsieur Fischer ou Monsieur Delbrassine jusqu'à concurrence de 20.000,- EUR. Pour tout montant ou pour tout engagement dépassant 20.000,- EUR, les signatures conjointes de Monsieur Fischer et de Monsieur Delbrassine sont requises.»

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021014.3/820/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

ROLLINGER WALFER S.A., Société Anonyme,
(anc. ROLLINGER HENRI ET FILS EXPLOITATION S.A.).

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 42.998.

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2005

L'an 2005, le 21 janvier.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROLLINGER WALFER S.A., ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 42.998, constituée suivant acte notarié du 15 février 1993, publié au Mémorial C, numéro 221 du 14 mai 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico Rollinger, indépendant, demeurant à Helmsange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marco Rollinger, indépendant, demeurant à Helmdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Ries, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés, et les mandataires des actionnaires représentés se sont inscrits sur une liste de présence ci-jointe, indiquant leurs noms, prénoms et domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent et la date des procurations.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président donne lecture de l'ordre du jour:

- Nomination de Monsieur Jean Ries, préqualifié, aux fonctions de nouvel administrateur et fixation de la durée de son mandat.

L'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur, en remplacement de Madame Lily Rollinger-Hansen, décédée, Monsieur Jean Ries, préqualifié, jusqu'à l'expiration du mandat actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

Signature / Signature / Signature

Le Scrutateur / Le Président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07812. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021118.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

30618

CAS SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 68.168.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 février 2005

Au Conseil d'Administration de CAS SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. De nommer Monsieur Marc Torbick en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2005.
2. De nommer Monsieur Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs B de la société, avec effet au 1^{er} mars 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

* Le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Hans Van de Sanden,
- Monsieur John Beers,
- Monsieur Michel van Krimpen.

* L'Administrateur-délégué est:

- Monsieur Hans van de Sanden.

* Les Fondés de Pouvoirs A sont:

- Madame Sandrine Martz,
- Madame Karine Vautrin,
- Monsieur Ronald Chamielec,
- Monsieur Guillaume Martin-Saudax,
- Mademoiselle Séverine Canova,
- Monsieur Herman Boersen,
- Monsieur Robert Kimmels.

* Les Fondés de Pouvoirs B sont:

- Monsieur Gilles Lecomte,
- Monsieur Patrice Cultrera,
- Mademoiselle Audrey Raphael,
- Mademoiselle Alexandra Petitjean,
- Monsieur Fabrice Geimer,
- Monsieur Marc Torbick,
- Monsieur Alan Botfield.

Luxembourg, le 25 février 2005.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020851.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

ALOV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 103.414.

Extrait de l'acte constitutif de la société daté du 8 février 2005

Il résulte d'un acte passé par devant notaire Maître Joseph Elvinger en date du 8 février 2005 que APAX WWW NOMINEES LIMITED a contribué 22.790 parts sociales qu'il détenait dans la Société à responsabilité limitée ALOV, S.à r.l. en vue de la constitution de la Société à responsabilité limitée ALOV HOLDINGS, S.à r.l.

Par suite de l'acte notarié susmentionné, les associés actuels de ALOV, S.à r.l. sont les suivants:

Noms des associés	Nombre de parts qu'ils possèdent
APAX WWW NOMINEES LIMITED	2.495
ALOV HOLDINGS, S.à r.l.	22.790
Total	25.285

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020892.3/1035/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

30619

T.C.G. GESTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 67.822.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 février 2005

Au Conseil d'Administration de T.C.G. GESTION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. De nommer Monsieur Marc Torbick en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2005.
2. De nommer Monsieur Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

* Le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Hans van de Sanden,
- Monsieur John Beers,
- Monsieur Michel van Krimpen;

* L'Administrateur-délégué est:

- Monsieur Hans van de Sanden;

* Les Fondés de Pouvoirs A sont:

- Madame Sandrine Martz,
- Madame Karine Vautrin,
- Monsieur Ronald Chamielec,
- Monsieur Guillaume Martin-Saudax,
- Mademoiselle Séverine Canova,
- Monsieur Herman Boersen,
- Monsieur Robert Kimmels;

* Les Fondés de Pouvoirs B sont:

- Monsieur Gilles Lecomte,
- Mademoiselle Alexandra Petitjean,
- Mademoiselle Audrey Raphael,
- Monsieur Patrice Cultrera,
- Monsieur Fabrice Geimer,
- Monsieur Marc Torbick,
- Monsieur Alan Botfield.

Luxembourg, le 25 février 2005.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(020855.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

JPMP SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.801.250.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.687.

EXTRAIT

Madame Trudy Capaldo a démissionné de sa fonction d'administrateur du conseil d'administration de JPMP SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. avec effet au 28 février 2005.

Par résolution écrite les associés de JPMP SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. ont avec effet au 28 février 2005 nommé comme nouvel Administrateur I, Monsieur Heinz Hinrik Holsten avec adresse professionnelle à Kardinal-Faulhaber-Strasse 10, 80333 Munich, Allemagne, pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Administrateurs I:

- Monsieur Michael Jude Dachowski,
- Monsieur Heinz Hinrik Holsten.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour JPMP SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020893.3/260/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

PROUD EAGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.202.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 janvier 2005 que:

- BOLDWAY SERVICES LIMITED, avec siège social au 38, Wigmore Street, Londres W1H 0BX a été nommée au poste de commissaire aux comptes, en remplacement de C. CLODE & SONS (IRELAND) LIMITED, démissionnaire, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 2003;

- les mandats des administrateurs sortants:

- M. Paolo Campostano, entrepreneur, demeurant au 51, Armitage Road, GB-Londres NW 11 7 LB,

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- EXECUTIVE BOARD LIMITED, avec siège social First Floor, Euro Canadian Centre, Marlborough Street, Nassau, Bahamas,

ont été reconduits de telle sorte que leurs mandats ainsi que celui du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 janvier 2005 que EXECUTIVE BOARD LIMITED, avec siège social First Floor, Euro Canadian Centre, Marlborough Street, Nassau, Bahamas, a été reconduite dans sa fonction d'administrateur-délégué de la société pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021028.3/521/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

MARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.726.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Signature.

(020879.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

SECOND EURO INDUSTRIAL BOURGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 96.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020867.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

VISFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 39.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01651, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(020918.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

EUROPE TAX-FREE SHOPPING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 66.901.

Suite à la fusion de GLOBAL REFUND AKTIEBOLAG dans GLOBAL REFUND HOLDINGS AKTIEBOLAG, registration number 556572-6923 intervenue en octobre 2001, le Conseil d'Administration de la société EUROPE TAX-FREE SHOPPING LUXEMBOURG S.A., se compose de la manière suivante:

Per Setterberg, Administrateur
Lars Jönsson, Administrateur
GLOBAL REFUND HOLDINGS AKTIEBOLAG, Administrateur

Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour EUROPE TAX-FREE SHOPPING LUXEMBOURG S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020865.3/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

CULLEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 61.707.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020897.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

TARTAGAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 98.984.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 11 juillet 2005 à 11 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (03074/833/17)

Le Conseil d'Administration.

ARPEGIA CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 85.370.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le lundi 11 juillet à 14.00 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2004 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

II (03141/3560/13)

Le conseil d'administration.

30622

SOCIETE DU ROUA, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 51.110.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 12 juillet 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (03114/833/17)

Le Conseil d'administration.

SOCIETE EUROPEENNE D'ISOLATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.681.

La société SOCIETE EUROPEENNE D'ISOLATION tiendra en date du 12 juillet 2005 à 10.00 heures une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement au siège de la société, 63-65, rue de Merl, L-2449 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion des administrateurs pour les exercices 2003 et 2004
2. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour les exercices 2003 et 2004
3. Présentation et approbation des comptes annuels pour les exercices clos au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
4. Affectation du résultat
5. Décision relative à la décharge à donner aux mandataires sociaux pour l'exercice de leur mandat
6. Divers.

Les actionnaires, sur présentation de leur titre ou par demande formelle par écrit adressée au siège de la société, peuvent obtenir 15 jours avant l'Assemblée générale copie des projets de bilans et des rapports des organes sociaux.

II (03190/000/19)

ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 47.072.

Notice is hereby given of an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of ABN AMRO FUNDS (the «SICAV» or the «Company») to be held in Luxembourg, at the registered office of the Company, on July 11, 2005, at 11.45 a.m., whose main agenda will be to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») in order to allow the Company to be subject to the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities («UCITS»), implementing under Luxembourg law the European Union Directives 2001/107/EC and 2001/108/EC of January 21, 2002 relating to management companies, simplified prospectuses and investments of UCITS.

For the purpose of this agenda, the following resolutions will be submitted to the vote of the Shareholders:

1. Replacement of any reference in the Articles to the Luxembourg law of March 30, 1988 relating to UCITS by the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to UCITS, and especially the replacement under article 5, fourth paragraph, of article 111 of the law of March 30, 1988 relating to UCITS by article 133 of the law of December 20, 2002 relating to UCITS.
2. Replacement of any reference in the Articles to the LUF currency by the Euro currency and change of corresponding amounts.
3. Inclusion in Article 8 that, with the consent of the shareholder(s) concerned, the board of directors may satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents.

4. Inclusion in Article 18 of the provisions of Chapter 5 of the law of December 20, 2002, in relation with the investment policy of a UCITS, in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Fund of the Company may invest in.
5. Change to Article 19 (formerly referring to appointment of Investment Advisors) in that this now sets out the Management of the Company, in accordance with Chapter 13 of the law of December 20, 2002, and that the Company may appoint a Management Company, who in turn may delegate certain functions related to the daily operations and daily management of the Company's investments.
6. Change of date of the Annual General Meeting of Shareholders, in Article 23, from the third Thursday in August to the third Thursday in September at 10.00 a.m.
7. Change to Article 25, setting out extended powers of the Board of Directors in respect of decisions to liquidate or merge Funds of the Company, subject to the notification requirements to shareholders and the provisions as set out under the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915.
8. Inclusion of a new Article 26, relating to the expenses borne by the Company, providing clarification on the types of expenses and attribution of expenses to the Company, in accordance with standard market practice.
9. Inclusion of other non-material changes.

A full copy of the revised Articles of the Company as proposed to the Extraordinary General Meeting of Shareholders is available at the registered office of the Company where each shareholder may consult them or request a copy thereof.

The meeting will require a quorum of one half of the outstanding issued shares in order to be validly constituted and the proposals of the agenda will require a majority vote of two thirds of the Shares present or represented at the meeting in order to be approved.

In order to participate at the meeting, the owners of bearer shares shall deposit their shares two clear days before the meeting at the registered office of the Company in Luxembourg.

For the shareholders who cannot attend the meeting, proxy forms will be available at the registered office of the Company upon request. The proxy will be valid only if the proxy form, together with the evidence of the ownership of the shares, are provided to the Company within 48 hours prior to the meeting.

II (03268/755/53)

On Behalf of the Board of Directors.

AURA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 29.092.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

II (03229/529/15)

Le Conseil d'Administration.

MENES FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 79.895.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 12 juillet 2005 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

II (03117/833/17)

Le Conseil d'administration.

30624

ILAZ INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 99.378.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 11 juillet 2005 à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

II (03116/833/17)

Le Conseil d'administration.

LACTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.997.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03195/755/18)

Le Conseil d'Administration.

M.C.F. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 75.848.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 11 juillet 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers

II (03196/817/17)

Le Conseil d'Administration.